

**JE N'AI PAS
DU L'ESPOIR
DE REVENIR**

À L'OM »

ARTON, hier, sur
Prêté la saison
à marseille, le
milieu anglais est
arrivé aux Queens
Roaders (D2, ANG).
Il a senti que le club
(OM) me voulait
et j'ai plus eu
l'impression par la
suite d'être expliqué. Je
n'étais pas aussi
prioritaire. Marseille avait
des priorités (de
partir avec Payet,
ou encore
Imbula. »

AFFAIRE TOURÉ

L'appel de Nantes examiné aujourd'hui

L'ÉNIÈME ÉPISODE de l'affaire Abdoulaye Touré, le milieu nantais aligné contre Bastia (2-0, le 10 août) alors qu'il était suspendu, se déroule ce matin. Même si elle avait d'abord jugé irrecevable l'appel du joueur, la commission supérieure d'appel de la FFF est revenue sur sa décision le 16 octobre et va l'examiner à 11 h 30. Touré participera au même moment à l'entraînement de Nantes, mais il sera représenté par son avocat personnel et un avocat du FCN.

Leurs arguments portaient jusque-là sur la notification de la sanction : brandissant le Code du sport, le club estime qu'il aurait dû être informé de la suspension par courrier recommandé de la FFF, ce qui n'a pas été le cas. Et Jean-François Klatovsky, autre avocat du FCN, vient d'enregistrer une bonne nouvelle supplémen-

taire : « Les nouveaux éléments apportés par l'arrêt du Conseil d'État du 21 octobre 2013 vont être exposés, et c'est un argument de plus pour le FC Nantes. »

S'appuyant sur un litige qui concerne la Fédération française de basket, cet arrêt remet en question le principe des suspensions automatiques.

M^e Klatovsky affiche donc sa confiance, au-delà de l'audition d'aujourd'hui qui ne devrait pas accoucher d'une décision immédiate : « Il n'y a pas grand espoir que la commission nous entende. Le tribunal administratif sera saisi quand le club aura épuisé toutes les voies sportives. Et je vois mal comment le tribunal pourrait nous donner tort. » Le club espère bien conserver ses trois points, même si les Bastiais n'ont pas l'intention d'abandonner leur recours. **A. CL.**